

**Fiche-action 9 : Coopérer pour valoriser les atouts patrimoniaux et culturels du Pays**

<b>LEADER 2014-2020</b>	<b>GAL du Pays Charolais Brionnais</b>	
<b>ACTION</b>	<b>N°9</b>	<b>Coopérer pour valoriser les atouts patrimoniaux et culturels du Pays</b>
<b>SOUS-MESURE</b>	19.3 – Préparation et mise en œuvre des activités de coopération du groupe d'action locale	
<b>1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION</b>		
<i>Axe 3 : Faire bénéficier les habitants des ressources patrimoniales</i>		
<b>2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS</b>		
<p>L'action consiste à mettre en œuvre des projets de coopération en lien avec les ressources patrimoniales du Pays Charolais Brionnais (patrimoine bâti et patrimoine naturel).</p> <p>Deux projets de coopération sont identifiés :</p> <p>Le premier autour de la structuration d'une destination touristique autour de la Loire en Bourgogne, en lien avec les Pays de Nevers Sud Nivernais et de la Bourgogne Nivernaise. Le Pays Charolais-Brionnais, au regard de sa situation géographique et des dynamiques mises en place au sud du territoire, souhaite élargir cette coopération au Pays Roannais et lier la Loire aux canaux. Ce projet vise à aboutir à l'élaboration d'un contrat type « Contrat de Canal ».</p> <p>Le second autour de la valorisation de projets culturels mettant en valeur le patrimoine roman, en lien avec l'association Musique en Brionnais, en Roumanie (Transylvanie).</p> <p>Le GAL cherchera également à développer au moins un projet de coopération en lien avec la valorisation de filière bois agricole (bocage).</p> <p>En fonction des projets de structuration de filières locales (cf fiche 8), d'autres projets pourront être développés.</p> <p>Les projets de coopération soutenus par le programme comprendront les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Rencontres nécessaires aux échanges et à la définition des projets</li> <li>&gt; Mise en place et réalisation des actions menées conjointement avec un autre GAL ou un autre territoire de projet en lien avec la stratégie « Construisons ensemble l'identité rurale de demain »</li> </ul>		
<b>3. TYPE DE SOUTIEN</b>		
Subvention		
<b>4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS</b>		
Sans Objet		
<b>5. COUTS ADMISSIBLES</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Frais de rémunération : salaire brut et charges patronales,</li> <li>– Frais de déplacement (restauration et hébergement inclus, au forfait ou au réel selon méthode justifiée à l'instruction) et de réception,</li> <li>– Frais de formation directement liés à l'opération,</li> <li>– Frais d'inscription (participation à des évènements),</li> <li>– Études, prestations extérieures</li> <li>– Outils et actions de communication</li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>-Frais de communication : conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents et supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication, liés à la promotion du programme LEADER</li> <li>-Frais de web-mastering, d'hébergement et de référencement,</li> <li>-Frais de location (de salle, de matériel).</li> </ul> <p>Un taux forfaitaire de 15% des frais de personnel directs éligibles destiné à couvrir les dépenses indirectes liées à l'opération, conformément à l'article 68.1 (b) du règlement (UE) n°1303/2013, peut être appliqué.</p> <p>Les frais de structure sont inéligibles.</p>										
<p><b>6. BENEFICIAIRES</b></p>										
<p>Collectivités territoriales et leur groupement, Syndicats mixtes, Etablissements publics, Groupement d'intérêt public, association de droit public, association de droit privé, Fondations, micro-entreprises et petites entreprises (au sens communautaire), groupement de micro-entreprises et/ou de petite entreprises (au sens communautaire), Etablissements privés d'enseignement, Coopératives et groupements de producteurs</p>										
<p><b>7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE</b></p>										
<p>Le comité de programmation du GAL devra fournir un avis favorable sur le projet.</p>										
<p><b>8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS</b></p>										
<p>Une grille de notation sera établie, et validée par le comité de suivi régional.</p>										
<p><b>9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES</b></p>										
<p>Taux maximal d'aides publiques : 100 %</p> <p>Taux fixe de cofinancement LEADER : taux de 80 % de la dépense publique nationale retenue</p>										
<p><b>10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION</b></p>										
<table> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Nombre de projets programmés.</td> </tr> <tr> <td>Objectif : 1 projet engagé en 2018</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Nombre de projets accompagnés</td> </tr> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Nombre de documents de communication réalisés</td> </tr> <tr> <td>Résultats</td> <td>Mise en place d'une évaluation à mi-parcours</td> </tr> </table>	Réalisation	Nombre de projets programmés.	Objectif : 1 projet engagé en 2018		Réalisation	Nombre de projets accompagnés	Réalisation	Nombre de documents de communication réalisés	Résultats	Mise en place d'une évaluation à mi-parcours
Réalisation	Nombre de projets programmés.									
Objectif : 1 projet engagé en 2018										
Réalisation	Nombre de projets accompagnés									
Réalisation	Nombre de documents de communication réalisés									
Résultats	Mise en place d'une évaluation à mi-parcours									